

DEPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
	RAPPORT N° IV-3 24SGADL0142

SEANCE DU
2 OCTOBRE 2024

Nombre de conseillers en exercice :
71

Nombre de conseillers présents :
57

Date de convocation :
26 septembre 2024

Date d'affichage :
3 octobre 2024

OBJET :
Société Création Dentaire - Règlement
d'intervention en matière d'immobilier
d'entreprises - Autorisation de signature
de la convention d'application

Nombre de Conseillers ayant pris
part au vote : 70

Nombre de Conseillers ayant voté
pour : 70

Nombre de Conseillers ayant voté contre :
0

Nombre de Conseillers s'étant
abstenus : 0

Nombre de Conseillers :

- **ayant donné pouvoir : 13**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 1**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 02 octobre à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle de l'Alto - 71200 LE CREUSOT, sous la présidence de **M. David MARTI, président**

ETAIENT PRESENTS :

M. Yohann CASSIER - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Cyril GOMET - M. Jean-François JAUNET - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Monique LODDO - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Jérémy PINTO - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

VICE-PRESIDENTS

M. Abdoulkader ATTEYE - M. Alain BALLOT - M. Jean-Paul BAUDIN - M. Denis BEAUDOT - Mme Jocelyne BLONDEAU - M. Thierry BUISSON - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Bernard DURAND - M. Lionel DUPARAY - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - Mme Séverine GIRARD-LELEU - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - Mme Christiane MATHOS - Mme Paulette MATRAY - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Felix MORENO - Mme Viviane PERRIN - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Jean PISSELOUP - M. Philippe PRIET - M. Marc REPY - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Laurent SELVEZ - M. Noël VALETTE

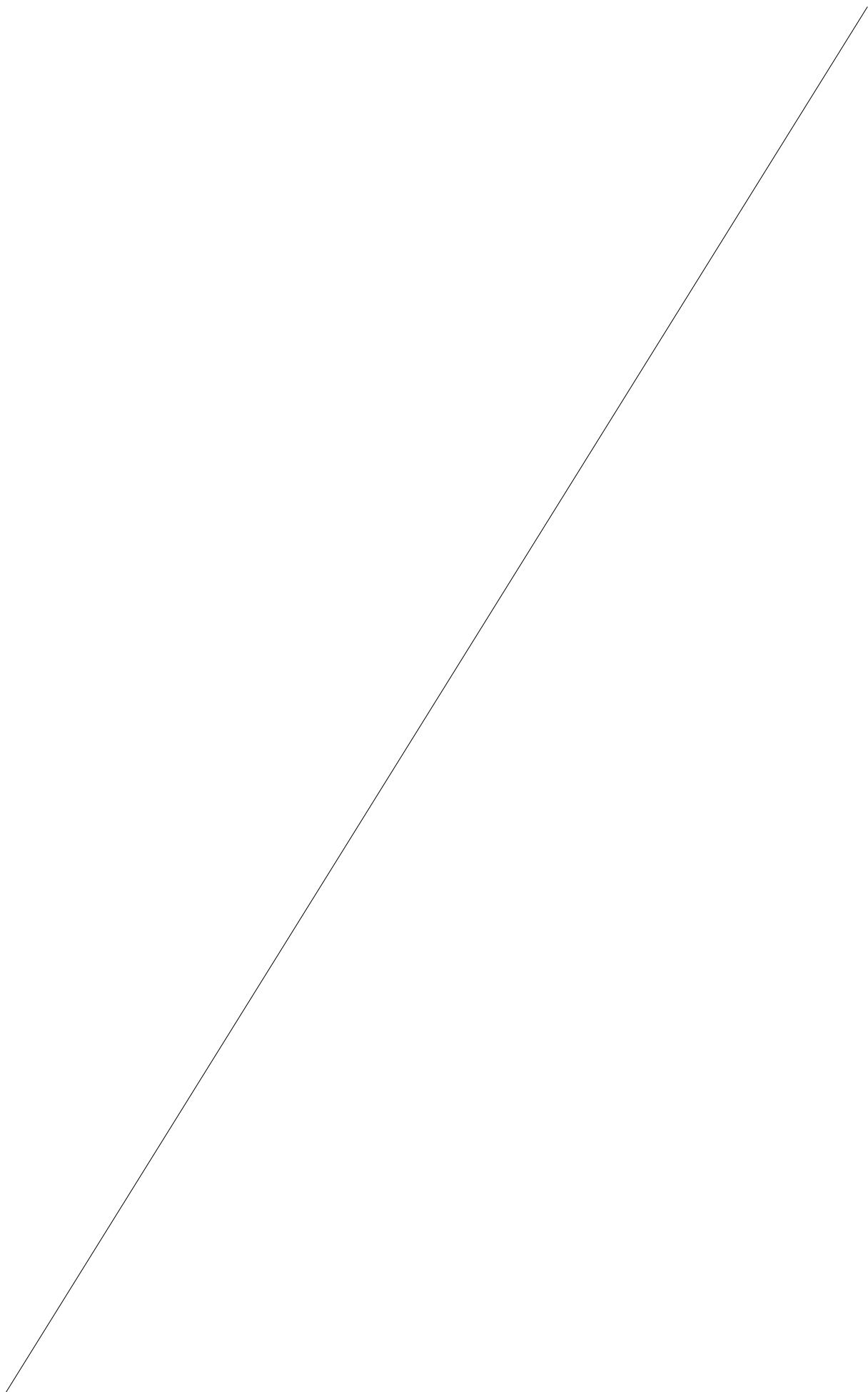
CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Frédéric MARASCIA
Mme BELHADJ-TAHAR (pouvoir à M. Charles LANDRE)
M. COMMEAU (pouvoir à M. Jean-François JAUNET)
M. CHRISTOPHE (pouvoir à M. Jean-Paul BAUDIN)
M. DUMONT (pouvoir à Mme Monique LODDO)
Mme FRIZOT (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE)
M. GANE (pouvoir à Mme Montserrat REYES)
Mme GHULAM NABI (pouvoir à M. Lionel DUPARAY)
M. GIRARDON (pouvoir à M. Michel CHAVOT)
Mme JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)
M. MAILLIOT (pouvoir à M. Gérard DURAND)
Mme MARTINEZ (pouvoir à M. Bernard DURAND)
Mme MEUNIER (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)
M. TRAMOY (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Gilda SARANDAO



Vu le règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), confiant notamment au bloc communal la compétence exclusive dans le domaine des aides à l'immobilier d'entreprises ;

Vu l'article L 1511-3 du Code général des collectivités territoriales relatif à la compétence de principe des EPCI en matière d'investissement immobilier des entreprises,

Vu la délibération du conseil de communauté en date du 15 décembre 2021 portant approbation de son règlement d'intervention en matière d'immobilier d'entreprises

Le rapporteur expose :

« La société Création Dentaire, spécialisée dans la conception et la fabrication de dispositifs médicaux sur mesure, a été fondée en 2006 par 2 prothésistes associés : M. Guillemain et Mme Petit. En 2017, le départ en retraite de Mme Petit entraîne le rachat de 100% des parts par M. Guillemain.

Dès lors, des investissements judicieux dans les dernières technologies en matière de conception et de fabrication de prothèse dentaire lui permettent de gagner en visibilité et en efficacité. La révolution technologique apportée par la CFAO dentaire offre à l'entreprise l'opportunité de se placer en tant que fabriquant de prothèses en sous-traitance pour des concurrents.

Entre 2017 et 2021, le chiffre d'affaires a augmenté de plus de 50%, alors qu'aucune démarche commerciale n'a été effectuée. En revanche, sur les 2 dernières années, la croissance de Création Dentaire est limitée par sa capacité de production.

Pour cette raison, Stéphane Guillemain s'est associé en 2023 avec 2 jeunes cadres pour structurer l'entreprise en vue de poursuivre sa croissance :

- Philippine Labrosse (10%) : prothésiste diplômée, expert CFAO ;
- Louis Perruchet (10%) : ingénieur, chargé d'orchestrer le développement de Création Dentaire

Aujourd'hui le processus de fabrication est abouti et demande de multiplier les moyens mis en œuvre pour accroître le chiffre d'affaire. Les locaux actuels ne permettent plus d'installer des machines.

L'acquisition et la rénovation de nouveaux locaux favoriseront le développement de l'entreprise via l'augmentation du nombre de clients dentistes et laboratoires, avec une ouverture au marché de la sous-traitance à grande échelle ; de nouveaux objectifs, avec un prévisionnel en augmentation et la diversification de l'offre via la R&D et la production de prothèses orthopédiques.

La demande de l'entreprise remplit les conditions d'éligibilité du règlement d'attribution de la CUCM en vigueur depuis le 29 juin 2017 et mise à jour le 15 décembre 2021.

Le calcul du montant de la subvention répond aux caractéristiques suivantes :

-Montant total des dépenses subventionnables :	207 924,24 € HT
-Taux d'aide applicable :	20 %
-Montant de la subvention (plafond premier palier):	41 584,85 €

Dans le cadre du versement de cette subvention au titre de l'année 2024, une convention d'application à intervenir avec la société Création Dentaire, et jointe en annexe, prévoit les modalités de ce versement.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,

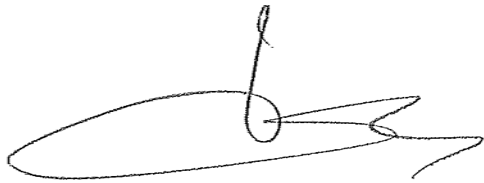
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- d'approuver le principe du versement d'une aide à l'immobilier ;
- d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer la convention d'application;

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 3 octobre 2024
et publié, affiché ou notifié le 3 octobre 2024

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le conseiller délégué,
Jean-Claude LAGRANGE



LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le conseiller délégué,
Jean-Claude LAGRANGE

